



Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Madame la ministre Ségolène ROYAL

Hôtel de Roquelaure

246, bd Saint-Germain

75007 Paris

Paris, le 26 octobre 2015

Madame la ministre,

Objet : inquiétudes soulevées par l'individualisation des frais de chauffage

Affaire suivie par :
Olivia de MALEVILLE

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a introduit une nouvelle législation relative à l'obligation généralisée d'installer des répartiteurs de frais de chauffage en copropriété à partir d'un certain seuil de consommation.

Je souhaite vous faire part de la très vive inquiétude que suscite cette nouvelle obligation auprès des Agences Locales de la Maîtrise de l'Énergie et du Climat (ALEC) fédérées au sein de FLAME. Participant à la déclinaison locale de politiques de rénovation énergétique en copropriété sur le territoire des collectivités qu'elles accompagnent, les ALEC ont acquis une bonne connaissance du fonctionnement des copropriétés et des facteurs de succès pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.

Si l'individualisation des frais de chauffage soutient une culture de la mesure de l'énergie, les ALEC ont observé qu'elle est un frein au vote de travaux collectifs et à la réflexion de la copropriété sur une rénovation globale, outre que l'amende paraît disproportionnée en cas de non application de la mesure d'individualisation.

Dans sa lettre ouverte du 5 juin 2015, Gérard Andrieux, Président de l'Association des Responsables de Copropriétés (ARC), vous avait alerté sur les retours décevants de l'individualisation des frais de chauffage.

D'autres mesures font leur preuve pour permettre réellement d'enclencher une dynamique de rénovation dans les copropriétés. Nous nous tenons à la disposition de vos services pour apporter l'éclairage des ALEC quant aux conditions de mise en œuvre de cette législation.

J'espère que notre proposition retiendra toute votre attention et vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes très sincères salutations.

Coordination
Olivia de Maleville
FLAME
22, rue Joubert
75009 Paris
Tel : 01.40.41.16.91
odemaleville@federation-flame.org

Présidence
Alain MASSON
Président d'ENERG'ENCE

Alain MASSON

Président de FLAME

1^{er} vice-président de Brest Métropole

2^{ème} adjoint à la Ville de Brest